

03 oct 2005 -17:14

Aide au Burundi

Sur proposition du Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, le Conseil des Ministres a marqué son accord à l'octroi d'une aide financière pour le paiement d'un mois et demi de salaires courants du personnel civil de l'Etat de la République du Burundi.

Sur proposition du Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, le Conseil des Ministres a marqué son accord à l'octroi d'une aide financière pour le paiement d'un mois et demi de salaires courants du personnel civil de l'Etat de la République du Burundi.

Aide au Burundi Bruxelles, le 30 septembre 2005. Sur proposition du Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, le Conseil des Ministres a marqué son accord à l'octroi d'une aide financière pour le paiement d'un mois et demi de salaires courants du personnel civil de l'Etat de la République du Burundi. Après dix ans de guerre civile, le Burundi est aujourd'hui doté de nouvelles institutions démocratiques. Le gouvernement burundais rencontre des difficultés de trésorerie qu'il ne peut surmonter sans une aide importante de ses principaux bailleurs de fonds. Vu l'évolution positive du processus de paix, la Belgique a décidé de contribuer à cette aide aux côtés de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne. Dans le cadre de sa Convention générale de coopération signée avec le Burundi, la Belgique se propose de signer une Convention spécifique octroyant une aide financière de 2,6 milliards de francs burundais, soit 2 millions d'euros, au taux actuel, pour permettre le paiement d'un mois et demi de salaires nets des agents civils de l'Etat. L'objectif est d'ainsi participer à la sauvegarde de la paix sociale. Le ministre Armand De Decker se rendra prochainement au Burundi pour discuter des modalités d'une intensification de la Coopération belge en vue de soutenir les efforts que le nouveau gouvernement burundais mettra en oeuvre pour consolider la paix et assurer le développement économique et social du pays au bénéfice des populations locales. Contact Presse : Erik Silance Porte-parole du Ministre GSM : 0475/756 288@ : erik.silance@diplobel.fed.be Alexandra Mathelot Attachée de presse du Ministre GSM : 0472 50 47 13@ : alexandra.mathelot@diplobel.fed.be Les communiqués peuvent être consultés sur les sites www.armanddedecker.be et www.dgcd.be

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be